

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



**MINISTÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DE L'AMÉNAGEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**



**DEUXIÈME PHASE DU PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET
D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
(PROGEP II)**

TERMES DE RÉFÉRENCE

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR
L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS
EN GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE**

I. CONTEXTE DU PROJET

Face à l'ampleur et la récurrence des inondations accentuées par un déficit criard en infrastructures de drainage, le Gouvernement de la République du Sénégal, avec l'appui de la Banque mondiale (BM), du Fonds pour l'Environnement mondial (FEM) et du Fonds nordique de Développement (FND), avait mis en œuvre dans la période allant de décembre 2012 à mai 2020, un projet de développement urbain dénommé « Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP) ». D'un coût de 121,3 millions de dollars US, soit environ 65 milliards de FCFA, le PROGEP dont le périmètre d'intervention concerne, au-delà de Pikine et de Guédiawaye, l'agglomération de Saint-Louis et le Pôle urbain de Diamniadio, a été conçu comme étant une composante du Plan Décennal de Gestion des Inondations (PDGI / 2012-2022) qui est aligné sur les objectifs du Plan Sénégal Emergent (PSE) et de l'Acte 3 de la Décentralisation.

Ainsi, s'appuyant sur le Plan Directeur de Drainage (PDD) de la région périurbaine de Dakar, d'importants ouvrages hydrauliques ont été réalisés à Pikine et à Guédiawaye en trois phases successives.

Toutefois, il convient de signaler que, du fait de l'insuffisance des ressources financières disponibles et de l'ampleur des besoins, l'ensemble des ouvrages hydrauliques prévus dans le PDD de Pikine et de Guédiawaye n'a pas été réalisé.

Par ailleurs, les pluies diluviennes intervenues en septembre 2020, ont provoqué de graves inondations dans plusieurs localités sénégalaises, avec comme principal épïcentre la zone de Keur Massar-Jaxaay, emmenant ainsi l'Etat à déclencher le Plan national d'Organisation des Secours (ORSEC).

Pour pallier à ces phénomènes récurrents et trouver une réponse durable aux inondations, l'État du Sénégal en relation avec la Banque mondiale et le Fonds Nordique de Développement (FND) a mis en place la deuxième phase du « Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP II) ».

Ce projet, d'un coût global de 155 millions de (83 milliards de FCFA) dollars US, pour une durée de cinq (05) ans, a pour objectif de réduire les risques d'inondation dans les zones périurbaines de Dakar et d'améliorer la capacité de planification et de mise en œuvre de pratiques de gestion de ville durable, notamment la résilience aux changements climatiques, dans des zones urbaines sélectionnées ».

Il va s'inscrire dans la continuité des projets réalisés ces dernières années par le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui de la Banque mondiale et visant, entre autres, à l'accompagner dans la mise en œuvre de sa stratégie de promotion de la résilience aux effets négatifs du changement climatique, le relèvement du niveau d'équipement des territoires pour pallier durablement les risques d'inondation, etc.

En effet, le projet contribuera à réduire les risques d'inondation dans les zones périurbaines de Dakar et préserver les populations vivant dans les zones sujettes aux inondations. Cet objectif sera atteint grâce à une combinaison de mesures liées, infrastructurelles et non

infrastructurelles, qui visent à améliorer la gestion des eaux pluviales et la gestion de l'espace urbain.

Au plan opérationnel, le Projet sera mis en œuvre à travers les composantes et sous-composantes ci-après :

- Composante 1: Planification et gestion urbaine intégrée prenant en compte les risques climatiques et la durabilité des villes.
 - Sous - composante 1.1 : Planification et gestion urbaine intégrée ;
 - Sous - composante 1.2 : Appui à la réforme du cadre législatif et réglementaire du secteur urbain ;
 - Sous - composante 1.3 : Promotion de pratiques "villes durables et résilientes" (mobilité urbaine, gestion des déchets solides, gestion des zones humides, valorisation des eaux d'inondation, smart cities, green cities, SAP/SAPI etc.) ;
 - Sous - composante 1.4: Renforcement des capacités, capitalisation/gestion des connaissances.
- Composante 2 : Investissements de drainage, exploitation, maintenance et renforcement de l'engagement communautaire pour la réduction des risques d'inondations et l'adaptation au climat.
 - Sous-composante 2.1 : Construction et gestion des infrastructures de drainage (Phase 1 d'urgence et phase 2) ;
 - Sous-composante 2.2 : Exploitation, entretien et maintenance des ouvrages de drainage ;
 - Sous-composante 2.3: Facilitation sociale et engagement communautaire ;
 - Sous-composante 2.4: Gestion Environnementale et Sociale.
- Composante 3 : Composante de Réponse d'urgence (CERC).
- Composante 4 : Gestion du projet.

Le processus de mise en œuvre du PROGEP II concourt essentiellement au renforcement des capacités opérationnelles des acteurs pour la réduction et la gestion du risque d'inondation et l'adaptation au changement climatique. Le succès attendu du projet ne sera effectif que lorsque les acteurs seront suffisamment outillés pour jouer un rôle de premier plan dans l'intégration, la planification et la gestion urbaine et auront développé des stratégies de résilience.

C'est ainsi qu'une des préoccupations majeures du PROGEP II consiste à renforcer les capacités des différents acteurs pour une intégration des dispositions environnementales et sociales. Un accent particulier est mis sur les municipalités qui manquent de savoir-faire, de capacités et de ressources. Les aspects et notions centrales de l'environnement institutionnel seront à conjuguer avec les savoir-faire et les pratiques opérationnelles liées aux comportements et aspirations des communautés. Il s'agira ainsi de leur inculquer des notions de base ou techniques, mais surtout de maîtriser des modes opératoires sur la gestion environnementale et sociale du Projet.

C'est dans cette optique que l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités en GES des acteurs du PROGEP II sont envisagées afin de rompre avec les lacunes dans l'exécution et la pérennisation des investissements.

A cet effet, l'ADM qui assure la mise en œuvre du PROGEP II compte mobiliser les services d'un Consultant individuel pour l'élaboration du plan de formation notamment sur les thématiques identifiées par le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) et les documents de sauvegarde (CGES, CPRP, PMPP, EIES, PAR, etc.).

C'est dans cette perspective que les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour définir le contenu de la mission, ainsi que le profil du Consultant individuel qui sera recruté pour l'élaboration du Plan de renforcement de capacités.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif global de cette mission est de réaliser un plan de renforcement des capacités des acteurs du projet (ADM, autorités administratives, services techniques de l'État, collectivités territoriales, personnel communal et personnel des entreprises et des missions de contrôle, etc.) en gestion environnementale et sociale. Ces formations prendront en compte les thématiques relatives aux Normes Environnementales et Sociales (NES) ainsi que la réglementation nationale applicables au projet et au Plan d'Engagement Environnementales et Sociales (PEES).

Les objectifs spécifiques de la mission sont de répondre aux besoins exprimés par les acteurs du PROGEP II pour leur permettre de mieux surmonter les limites relatives à l'exercice de leurs compétences et de jouer pleinement leurs rôles à travers :

- L'amélioration des aptitudes d'intervention des structures nationales et des municipalités, notamment en matière de gestion environnementale et sociale ;
- La mise à disposition d'instruments et outils de formation sur les documents (CGES, CPRP, EIES, PAR) et le dispositif de sauvegarde ;
- La consolidation des acquis ayant trait aux dynamiques sociales de préservation et de pérennisation des investissements par l'appropriation de comportements positifs adaptés.

La mission du consultant permettra ainsi de clarifier et de valoriser davantage le rôle et les responsabilités des services étatiques, des municipalités et des populations locales dans la gestion environnementale et sociale.

III. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont ainsi déclinés :

- Les parties prenantes et les cibles sont clairement identifiées ;
- Les besoins des parties prenantes et des cibles en termes de renforcement de capacités en GES sont clairement identifiés. Ces besoins prennent en compte les orientations du Plan d'Engagement Environnementales et Sociales (PEES) et des instruments de sauvegarde du Projet;
- Le projet dispose d'un plan de formation pluriannuel adapté aux besoins des parties prenantes et du PEES ;
- Les termes de référence pour le recrutement des expertises requises pour le renforcement des capacités des parties prenantes en termes de GES sont élaborés.

IV. CONTENU DE LA MISSION

Au regard des objectifs susvisés, les tâches du consultant consisteront globalement à :

- Proposer une démarche méthodologique pour atteindre les résultats escomptés ;
- Procéder à une analyse documentaire sommaire des activités du projet en termes de gestion environnementale et sociale, en vue d'identifier les formations requises ;
- établir un diagnostic et un état des lieux sur les compétences des acteurs afin d'identifier les besoins en formation ;
- faire la cartographie des compétences transversales clés requises par les acteurs ;
- sélectionner les dispositifs appropriés et créer les actions de formation adaptées aux besoins des acteurs du PROGEP II;
- évaluer les moyens humains, matériels et financiers requis pour réaliser les sessions de formation en gestion environnementale et sociale ;
- doter le Projet d'un plan de formation en gestion environnementale et sociale budgétisé et échelonné sur une période de trois (3) ans.
- Produire les TDR pour le recrutement des animateurs/formateurs pour chaque session de formation.

V. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Le Plan de formation sera élaboré sur la base de la méthodologie décrite ci-dessous :

5.1 Activités préparatoires

La mission débutera par des activités préparatoires à travers :

- Une revue documentaire visant à collecter et à dresser un état des lieux de divers documents disponibles et se rapportant au Projet et, à d'autres projets visant les mêmes objectifs.
- L'élaboration du rapport d'orientation méthodologique qui sera le premier livrable de la mission. Il comportera le rappel de la méthodologie proposée, le planning d'exécution et les outils proposés pour la collecte des données.
- Une réunion de cadrage qui permettra de s'assurer que toutes les parties prenantes ont la même compréhension des objectifs de la mission ainsi que des résultats attendus. Ces rencontres faciliteront l'harmonisation de la démarche.

5.2 Diagnostic et analyse des besoins en formation

Cette étape de la mission sera réalisée à travers un diagnostic au niveau des agents de l'ADM, de l'administration territoriale, des services techniques déconcentrés, des Communes et de toutes les parties prenantes devant bénéficier de l'appui du PROGEP II, pour le renforcement de leurs capacités. L'objectif est de connaître (i) leur profil, (ii) les formations qu'ils ont déjà reçues et (iii) leurs besoins futurs en formation.

Elle va consister aussi à :

- L'identification des cibles aux fins de déterminer les facteurs à considérer pour une meilleure efficacité de la formation et d'adapter les contenus aux profils des apprenants.
- La définition des contenus qui se fera de manière collective, avec les potentiels participants/apprenants. Il s'agira de choisir les thématiques et les outils qui répondent le mieux aux besoins des bénéficiaires.

5.3 Élaboration du Plan de formation

Le Plan de formation recensera tous les besoins identifiés et sera accompagné d'un Programme de formation qui précisera les modalités pratiques d'organisation des sessions de formation.

En toute connaissance du contexte général et des objectifs de la mission, le Consultant retenu pour mener cette étude travaillera sous la supervision de la Cellule de Gestion environnementale et Sociale de l'ADM et de l'équipe de mise en œuvre du PROGEP II qui lui facilitera l'accès aux documents, aux bases de données nécessaires et aux parties prenantes pour l'exécution de sa mission.

Une note d'orientation méthodologique, avec un chronogramme d'exécution bien précis, sera présentée par le Consultant puis validée par les parties prenantes en début de mission.

VI. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La mission sera menée dans l'esprit des présents termes de référence, suivant un cadre contractuel qui sera défini entre l'ADM et le consultant. L'ADM s'engage à fournir au consultant, les informations nécessaires pour lui permettre de mener à bien sa mission.

L'ADM mettra à la disposition du consultant les documents indispensables à la bonne exécution de la mission.

L'intervention du consultant se fera suivant un chronogramme défini d'un commun accord avec l'ADM. Le consultant adoptera une démarche participative en impliquant tous les acteurs concernés. Il accompagnera et appuiera l'ADM, les directions ciblées ainsi que les communes de Pikine, de Guédiawaye, de Keur Massar Nord, de Keur Massar Sud, de Jaxaay-Niakoul Rap, de Dalifort, de Wakhinane Nimzat, de Mbao en élaborant, à leur profit, le plan de formation spécifique à la GES.

VII. LIVRABLES ATTENDUS

Les produits attendus de l'élaboration du plan de formation sont les suivants :

- Une note d'orientation méthodologique ;
- La version provisoire du Plan de renforcement de capacité ;
- Le rapport final validé du plan de renforcement de capacité ;
- Les termes de référence pour le recrutement des expertises requises pour la mise en œuvre du plan de formation.

Le calendrier des livrables est réparti ainsi qu'il suit :

LIVRABLES	DURÉE
Note d'orientation méthodologique	T0 + 10 jours
La version provisoire du Plan de renforcement de capacité	T0 + 50 jours
Le rapport final validé du plan de renforcement de capacité	T0 + 65 jours

Le rapport final est soumis par le consultant 15 jours après la transmission du rapport provisoire par l'ADM.

Tous ces livrables devront être soumis à l'ADM en cinq (05) exemplaires en version papier et en version électronique.

VIII. DURÉE DE L'ÉTUDE

Compte tenu de la portée et de l'importance de la mission, le consultant sélectionné sera mobilisé pour 44 H/J sur une durée globale de 2,5 mois y compris les délais de validation.

IX. PROFIL DU CONSULTANT

La réalisation de l'étude sera confiée à un Consultant individuel qui devra justifier des capacités et des expériences nécessaires pour mener à bien cette mission. Il devra :

- être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 en environnement ou de tout autre domaine équivalent ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le secteur de l'environnement ;
- disposer au moins cinq (5) références dans l'élaboration de programme de renforcement de capacité ou de Plan de formation ;
- justifier de capacités techniques suffisantes et d'une expertise confirmée en matière de conception et d'évaluation de programmes de formation, notamment auprès des organismes publics et des projets de la Banque mondiale (des références du prestataire attestant ses compétences dans le domaine devront être soumises) ;
- justifier d'une connaissance approfondie en matière de sauvegardes environnementales et sociales ;
- avoir une expérience suffisante dans la réalisation d'études similaires avec au moins cinq (5) études au cours des dix (10) dernières années (2012-2022) dont deux (2) projets financés par la Banque mondiale.